

Note synthétique de présentation :

« **Projet mutualisé Liban** »¹

Pour le développement de la coopération décentralisée franco-libanaise

Eléments de contexte :

On recense au Liban près de 50 partenariats de coopération décentralisée français, dont 21 actifs, 4 en cours de lancement. Les collectivités locales libanaises figurent parmi les collectivités méditerranéennes les plus soutenues par leurs homologues françaises, après celles du Maroc.

Toutefois une situation politique complexe et incertaine rendent parfois la mise en œuvre des projets complexe. Le Bureau Technique des villes Libanaises (BTVL / bureau de CGLU au Liban) fournit aux collectivités françaises engagées au Liban un soutien continu mais se trouve aujourd'hui dans l'incapacité de satisfaire les demandes nombreuses et multiformes des collectivités françaises.

Une réflexion a été engagée par le BTVL/ CGLU Liban, l'Ambassade de France, le groupe-pays Liban de Cités Unies France et le MAEE français (DAECL) afin de dessiner un projet permettant un renforcement et un appui à la coopération décentralisée franco-libanaise.

Ce projet a été présenté en présence des partenaires à l'occasion de la réunion du groupe-pays Liban de Cités Unies France, présidée par Jean-Michel Daclin du 10 septembre 2008, à Paris.

Objectif global:

Appuyer et renforcer la coopération décentralisée franco-libanaise, dans le cadre d'une démarche concertée et mutualisée.

Objectifs spécifiques :

- **Renforcer les partenariats existants** : appui aux collectivités locales françaises et ou libanaises qui ont des difficultés dans la mise en place de leurs projets ;
- Favoriser une plus grande **mutualisation des projets** en cours ou à venir, entre projets français (et européens) au Liban ;
- Assurer une meilleure **communication** sur leurs projets aux collectivités territoriales françaises engagées au Liban ;
- Encourager le **développement de nouvelles relations** entre collectivités territoriales françaises et libanaises.

Description synthétique du projet :

- Embauche d'un **chargé de projet** qualifié, qui accompagne les collectivités françaises dans la mise en œuvre de leur projet de coopération décentralisée au Liban. Il propose, en partenariat avec le BTVL / CGLU Liban, au comité de gestion du projet mutualisé des actions à mettre en œuvre (ex : formation, séminaire...). Sa mission est définie par le comité de gestion du projet mutualisé. Ce chargé de projet est placé auprès du BTVL ;
- Edition d'une **newsletter** bilingue sur la coopération décentralisée franco-libanaise ;
- Mise en place et alimentation d'un **site web** bilingue sur la coopération décentralisée franco-libanaise.

¹ Appellation à titre provisoire

Partenaires :

- BTVL/ CGLU Liban
- Ambassade de France au Liban
- Délégation à l'action extérieure des collectivités locales (DAECL), MAEE

Gouvernance du projet :

- Les collectivités territoriales participant au projet ainsi que les partenaires du projet constituent un comité de gestion du « projet mutualisé».
- Le Président du groupe-pays Liban de Cités Unies France assure le pilotage politique du « projet mutualisé». Il est le président du comité de gestion, valide les décisions prises en réunion, ...
- Cités Unies France est « chef de file » du projet (elle assure le portage juridique et financier du projet)
- Convention spécifique avec le BTVL/ CGLU Liban sur les liens entre le BTVL/ CGLU Liban et le chargé de projets.

NB : Ce projet est prévu pour une phase pilote d'un an. Il pourra être reconduit ensuite pour une période de 3 ans.

Budget global prévisionnel² :

- salaire d'un chargé de mission au Liban (statut à préciser)
- frais afférant (bureaux, ordinateur, téléphone...)
- frais de déplacements au Liban
- frais de déplacement en France
- frais afférant à la diffusion d'une newsletter
- frais de mise en place d'un site web

Participation financière des collectivités territoriales françaises :

- La participation des collectivités au « projet concerté » se fait sur la base du volontariat ;
- les collectivités françaises financent le projet ; un appui financier sera sollicité à la DAECL, dans le cadre des appels à projets (le projet dispose d'ores et déjà d'un **accord de principe** du MAEE);
- leur cotisation annuelle, se calcule au prorata de leur nombre d'habitants (cette cotisation est comprise dans une fourchette allant de 800 Euros à 5000 Euros³).

Calendrier indicatif du projet :

- décembre 2008 – janvier – février 2009 : identification des collectivités françaises intéressées ; accords des exécutifs locaux ; précisions du contenu du projet
- février 2008: rédaction du projet avec le comité de rédaction
- mars 2009: dépôt du projet auprès de la DAECL, dans le cadre des appels à projets annuels

² Budget à estimer avec l'appui du BTVL/CGLU Liban

³ A titre indicatif, un barème a été établi dans le cadre du programme ANIYA, porté par le groupe-pays Niger de Cités Unies France. Selon ce barème, les cotisations sont calculées sur la base d'un ratio; pour les communes, inter-communalités, communauté d'agglomération, communautés urbaines : il s'agit de 0,05 Euro par habitant; pour les syndicats de communes, conseils régionaux, conseils régionaux, il s'agit de 0,002 habitants. Un plafond maximum serait à déterminer.

- mars 2009 : présentation du projet à l'occasion du séminaire franco-libanais à Lyon
- avril - mai 2009 : embauche du chargé de projet